

Brevet Professionnel CHARPENTIER

ANNEXE III

REGLEMENT D'EXAMEN

Brevet Professionnel CHARPENTIER		Unités	Coef	Forme	Durée	Formation continue en établissement public habilité	CFA ou section d'apprentissage habilité Formation continue en établissement public	Formation continue en établissement public habilité	CFA ou section d'apprentissage non habilité. Enseignement à distance et formation continue en établissement privé.
Epreuves / Sous-épreuves									
E.1 - Etude technique et scientifique d'un ouvrage			6						
A.1 - Recherche des solutions technologiques		U.11	2	Ponctuel Ecrit	2 h			Ponctuel Ecrit	2 h
B.1 - Réalisation des plans d'exécution		U.12	2	Ponctuel Ecrit	3 h			Ponctuel Ecrit	3 h
C.1 - Etude mathématique et scientifique		U.13	2	Ponctuel Ecrit	2 h			Ponctuel Ecrit	2 h
E.2 - Préparation de fabrication et de chantier		U.20	2	Ponctuel Ecrit	2 h			C.C.F 2 situations	2 h
E.3 - Réalisation d'un ouvrage complexe		U.30	7	Ponctuel Pratique	20 à 24 h			C.C.F 2 situations	20 à 24 h
E.4 - Mise en oeuvre sur chantier			3						
A.4 - Organisation et suivi de chantier		U.41	2	C.C.F 2 situations	-			C.C.F 2 situations	1 à 2 h
B.4 - Levage et/ou pose d'un ouvrage		U.42	1	C.C.F 2 situations	-			C.C.F 2 situations	1 à 2 h
E.5 - Expression française et ouverture sur le monde		U.50	3	Ponctuel Ecrit	3 h			C.C.F	3 h
Epreuves facultatives	Langue étrangère	UF.1	-	Oral	15 mn de préparation / 15 mn d'interrogation				
	Hygiène - Prévention - Secourisme	UF.2	-	Oral Pratique	1 h	Oral Pratique	1 h	Oral Pratique	1 h